



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD**

**Aide à l'amélioration des conditions d'habitat  
de personnes défavorisées à BOERSCH**

**Rapport n° CP/2012/715**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de l'association 'AVA habitat et nomadisme' pour l'amélioration des conditions d'habitat de 14 personnes en situation d'habitat précaire à Boersch.

Le Conseil Général a inscrit en 2012 un crédit de 100 000 € destiné aux opérations visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans examen préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale à ce titre est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de l'association 'AVA habitat et nomadisme' pour une subvention départementale pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés à BOERSCH.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 35306                          | 204-20422-72    | 212 260,27 €                                     | 82 968,76 €                       | 32 337,73 €      |

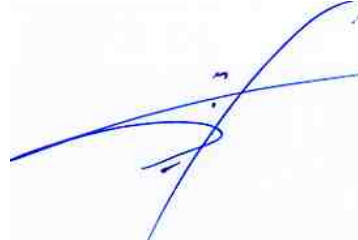
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AVA habitat et nomadisme" une subvention de 32 337,73 € pour l'amélioration des conditions d'habitat de personnes défavorisées à BOERSCH, conformément au tableau annexé.*

*Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention à intervenir à cet effet entre le Département et "AVA habitat et nomadisme", et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL